

mière question, le premier ministre a fait état d'une caisse créée spécialement en rapport avec les pétroliers sillonnant nos eaux, indépendamment des cargos dont c'est ici le cas. Le gouvernement s'est-il effectivement engagé à prendre en charge les frais qu'occasionnera l'élimination de cette nappe de pétrole et, dans l'affirmative, quelle caisse assurera la couverture des frais en question?

Le très hon. M. Trudeau: Je le répète, nous ignorons pour le moment quelles sont les causes de cette catastrophe et, en conséquence, nous ne sommes pas en mesure de déterminer qui en est responsable. Bien sûr, un procès sera intenté selon la procédure normale, s'il est possible de déterminer qui porte la responsabilité du naufrage.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question supplémentaire. Comme le premier ministre doit avoir aujourd'hui avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Hatfield, un échange de vues sur cette caisse antipollution, serait-il possible qu'il prenne position demain, soit lui-même, soit par l'intermédiaire de l'un de ses ministres, sur le fait que tout cela aboutit, en réalité à ce que, par prélèvement, les Maritimes pourraient avoir à prendre en charge une partie des dommages causés à la côte du Pacifique?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que, telle qu'elle est posée, cette question prête à controverse.

LA RESTRICTION DES MOUVEMENTS DES PÉTROLIERS SUR LA CÔTE DU PACIFIQUE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre. Étant donné que ce déversement de pétrole n'est pas un cas isolé—il y a quelques jours, des navires du ministère de la Défense nationale ont aussi déversé du pétrole dans la baie de Nanoose—le gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures pour restreindre et réglementer les mouvements des pétroliers sur la côte du Pacifique afin d'éviter que ne se répètent les déversements très dangereux qui se sont produits ces derniers mois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La Chambre n'ignore pas que nous avons pris ce genre de mesures en ce qui concerne la navigation dans la zone arctique. Toutefois, quant aux côtes est et ouest, nous n'envisageons pour le moment rien d'autre que les mesures que nous avons déjà proposées en vue de modifier la loi sur la marine marchande du Canada.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet de sa dernière réponse. Étant donné que nous avons un projet de loi, soit le bill C-2, concernant cette question, quand le gouvernement compte-t-il établir un règlement qui s'applique à ce projet de loi en vue de renforcer la sécurité des navires de ce genre?

Le très hon. M. Trudeau: Je demanderai l'opinion du ministre des Transports sur cette question.

M. l'Orateur: La dernière question supplémentaire sur ce sujet sera posée par le député de Dartmouth-Halifax-Est.

LES FUITES DE PÉTROLE—L'IMPUTATION DES FRAIS AU REVENU CONSOLIDÉ

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax East): Monsieur l'Orateur, le premier ministre dirait-il s'il est disposé à examiner au sein du cabinet l'opportunité de créer sur le fonds du revenu consolidé la caisse antipollution nécessaire afin qu'on ne soit pas obligé d'attendre plusieurs années avant que le prélèvement perçu sur les mouvements de pétrole atteigne le niveau que le gouvernement a déclaré considérer comme convenable?

• (1430)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les députés savent bien que le gouvernement n'a pas attendu que cette caisse soit créée. Nous avons déjà dû nettoyer les nappes de pétrole et nous continuerons de le faire. Cet impôt n'est pour nous qu'un moyen de nous assurer que les grandes sociétés qui transportent le pétrole pourront d'une certaine façon payer les dégâts éventuels causés par des accidents.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'EXPLOSION PAR LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE D'UN ENGIN NUCLÉAIRE—LES PROTESTATIONS OFFICIELLES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement de la République populaire de Chine avait signifié au gouvernement canadien son intention de faire exploser un dispositif nucléaire dans l'atmosphère et si oui, le gouvernement a-t-il protesté contre ce projet?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, la République populaire de Chine ne nous a donné aucun préavis. Elle connaît certes notre attitude à l'égard des explosions atmosphériques et nous espérons qu'elle abandonnera sa position et adoptera la ligne de conduite de l'Union soviétique et des États-Unis en mettant fin à ces essais.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, les nouvelles obtenues au sujet de l'explosion l'autre jour révèlent aussi que le gouvernement de la République populaire de Chine a l'intention de faire exploser un autre dispositif nucléaire dans l'atmosphère. Le gouvernement songe-t-il donc à présenter officiellement des instances au gouvernement de la Chine par les voies diplomatiques qui nous sont maintenant accessibles, en vue d'exhorter le gouvernement à ne pas poursuivre ces essais?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur, j'y songe. J'ignore si elles ajouteraient du poids aux instances que nous avons déjà faites publiquement et officieusement, mais c'est une initiative que j'envisage. Je ne veux pas me trouver dans la situation, toutefois, où des protestations de ce genre deviendraient une affaire de routine chaque fois que la Chine fait éclater un de ces engins. Nous recherchons l'abolition des essais et non la satisfaction de formuler des protestations.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je ne recherche pas la satisfaction d'une protestation. Le ministre songe-t-il à protester pour tenter de persuader le gouvernement de la République populaire de Chine de respecter l'interdiction